

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de juin

L'an deux mille vingt le dix-juin à 20 h 30

Date de convocation :

4 juin 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

16 juin 2020

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Julien MOREL

**Nombre de conseillers
en exercice :**
27

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Anne BIHR, Thierry COURTOIS, Viviane GAUDEL, Jean-Louis MONTRICHARD, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Alain OLIEL, Laurence CORNIER, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-France BARRAUX, Stéphane PRETTE, Marie-Lise LAMIDEY, Arnaud VERDENET, Edith REBILLET, Laurent THIRIOT, Sophie CHARRIERE, Serge DEMARTHE, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Jeannine VIENNET,.

N° :5

Objet de la délibération :

Indemnités de fonction des
élus

Résultat du vote

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Procurations : Martine COMPANT à Pascal ROUTHIER
Carlos FONTINHA RODRIGUES à Dominique NICOLIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 23 mai 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur Thierry COURTOIS, adjoint aux finances, expose que, suite à l'élection du Maire, du Maire délégué, des adjoints, des différentes délégations aux conseillers municipaux, et selon l'article L.2123-20-1-I, 1er alinéa du CGCT, le conseil municipal doit prendre une délibération fixant expressément le niveau des indemnités de ses membres.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de huit adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux en pourcentage de l'indice 1027, pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, Maire délégué, adjoints et délégations aux conseillers municipaux pour mandats spéciaux avec effet au 23 mai 2020, comme suit :

Elus		Délégation	Taux maxi	Taux retenu	Montant de majoration en % (maximum 15%)
Maire	Pascal ROUTHIER		55%	47,83%	15
1er adjoint	Annick JACQUEMET	Cadre de vie et fleurissement	22%	16,39%	15
2ème adjoint	Thierry COURTOIS	Finances	22%	16,39%	15
3ème adjoint	Anne BIHR	Communication et administration générale	22%	16,39%	15
4ème adjoint	Jean-Louis MONTRICHARD	Sports	22%	16,39%	15
5ème adjoint	Viviane GAUDEL	Manifestations, fêtes et cérémonies	22%	16,39%	15
6ème adjoint	Pascal HERRMANN	Affaires culturelles et animation	22%	16,39%	15
7ème adjoint	Martine COMPANT	Affaires sociales et habitat	22%	16,39%	15
8ème adjoint	Jean-Luc REMOND	Voirie, réseaux, forêt, cimetière	22%	16,39%	15
Nathalie MULENET	Relations aux associations	Vie associative		10,29%	
Jean-Pierre LAFORGE	Gestion et location des sal	Gestion locations de salles, états de lieux		15,43%	
Alain OLIEL	Bâtiments	Bâtiments, ERP, Sécurité		12,96%	
TOTAL			231%	217,53%	
Elus			Taux maxi	Taux retenu	
Maire délégué d'Antorpe	Dominique NICOLIN	Ecoles, enfance, petite enfance et jeunesse	31%	25,72%	

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent :

- des taux des indemnités tels que présentés ci-dessus,*
- les majorations d'indemnités telles que présentées ci-dessus.*

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 JUIN 2020

Contrôle de légalité



